

Patrimoine Bâti d'Intérêt Local (PBIL) Noyal-Châtillon (urbain) PLUi 2020 + propositions (mars 2020)

Élaboration approuvée par délibération du C

Echelle : 1/2 000
Décembre 2019

Éléments de contexte

Limite communale

Zonage (limite et nom de zone)

Espace inconstructible

Périmètre de démolition avant construction

Implantation imposée

Marge de recul

Marge de recul résultant de l'art. L.111-6

Marge de recul résultant de l'art. L.111-8

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement

Espace boisé classé

Espace d'intérêt paysager ou écologique

Terrain cultivé à protéger

Praturation ou espace libre paysager à réaliser

Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique

Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles)

Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine

Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Emplacement réservé

Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espace vert :

Vole à créer

Vole à créer (voie secondaire, de desserte...)

Vole à créer (voie tertiaire)

Chemin piéton/cycliste à créer

Chemin piéton/cycliste à créer

Équipement d'intérêt général à créer

Équipement d'intérêt général à créer

Espace vert à créer

Espace public à créer

Terrain concerné par la servitude de localisation

Maisons à ré-étudier (6):

- 1, rue François Chapin
- 19, rue de Vern
- 17-19, rue de Rennes
- 9, rue de Rennes
- 39, rue du Gué
- 6, rue de Rennes

**Collectif castelnodais
pour la préservation
du patrimoine urbain bâti**

Sources : Délégation Municipale (PLUi), déc.2019 - CGDF (cadastre) 2017

Éléments Municipaux (2020, éditions PVI) du 20/08/2019, (ville de Poitiers)

(fond de plan topographique général), déc.2018

Référencement : Géoportail (IGN) 2019

Logiciel SIG : ArcGIS 10.3.1

Système de référence : RGF93 CG94 (IGN) LAMBC048 - EPSG : 3948

1 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80 85 90 95 100 m